



Enquête de 2008 sur l'industrie des messageries et des services locaux de messagers

If you prefer to receive
this document in English,
please call us toll-free
at **1-888-881-3666**.

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2008 sur l'industrie des messageries et des services locaux de messagers. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

Ligne d'aide : 1-888-881-3666

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, à moins que leur consentement n'ait été obtenu au préalable. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. **Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.**

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Table des matières

	Page
Renseignements généraux	2
But de l'enquête	2
Ententes de partage de données	2
Renseignements sur la période de déclaration	2
Activité commerciale principale	3
B - Revenus	3
C - Dépenses	4
D - Emploi	7
E - Renseignements sur la flotte et l'équipement	7
F - Répartition des revenus de livraison selon la destination des expéditions	7
G - Répartition des revenus de livraison selon la destination des expéditions	7



Renseignements généraux

But de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur ce secteur d'activité, qui est reconnu pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans bon nombre de domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Couplage de données

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Veuillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence du revenu du Canada.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada en composant le **1-888-881-3666** ou en visitant notre site Web au **www.statcan.gc.ca**.

Renseignements sur la période de déclaration

Lignes 1 à 3

La période de déclaration pour l'Enquête sur l'industrie des messageries et des services locaux de messagers constitue **l'exercice financier de 12 mois** de votre unité commerciale **se terminant entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009**. Veuillez cocher, dans les questions suivantes, les cases appropriées pour indiquer, le cas échéant, si des changements ont été apportés à votre exercice financier ou à votre mode d'exploitation.

À la **ligne 2**, vous pouvez cocher « Fermeture temporaire » pour indiquer des mesures prises au travail (grèves/lock-out) ou un réoutillage prévu qui entraînent un arrêt temporaire des activités pour les reprendre à court terme.

Activité commerciale principale

Une description de chaque activité principale suit.

Services de messageries (comprend le service national ou international de livraison, par transport aérien ou terrestre)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de messagerie par transport aérien, terrestre ou mixte.

Inclure :

- services de messagerie;
- messagerie relevant de bureaux de poste.

Exclure :

- propriétaires exploitants.

Services locaux de livraison et de messagers

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de messagers et de livraison de petits colis à l'intérieur d'une zone urbaine donnée. Sont compris dans cette classe les établissements qui effectuent la livraison de lettres et de documents comme les documents juridiques, souvent à vélo ou à pied, et la livraison, contre rémunération, de petits colis comme les mets à emporter, les boissons alcoolisées et les produits d'épicerie, généralement par petit camion ou par fourgonnette.

Inclure :

- livraison et de messagerie à vélo, service de;
- livraison de nourriture, pour un restaurant;
- livraison d'alcool, service de;
- livraison locale, petits colis, service de;
- propriétaires exploitants.

B - Revenus

Veillez **inclure** tous les revenus provenant du Canada ou de l'extérieur du Canada comptabilisés pour des ventes à d'autres entreprises et des transferts à d'autres unités de votre entreprise.

Exclure les TPS/TVH, la TVP et la TVQ.

Ventes de biens et services

1. **Services de livraison le jour même**
2. **Services de livraison le lendemain ou de nuit**
3. **Autres services de livraison, de deux jours ou plus**
4. **Total des services de livraison**

5. **Frais d'expert** (p. ex. courtage en douane, facturation à un tiers, services d'appel)

6. **Ventes de tous les autres biens et services** (p. ex. services de fret, frais de collecte, frais de localisation)

Veillez préciser les éléments principaux :

Inclure :

- les ventes de biens et services non mentionnées aux lignes 1 à 6.

Exclure :

- les revenus de location et de crédit-bail, les droits d'exploitation, de redevances de franchisage et de contrats de licence, les intérêts ainsi que les subventions.

7. **Total des ventes de biens et services produits**

8. **Tous les autres revenus d'exploitation**

Inclure :

- les revenus d'exploitation liés aux activités courantes non déclarés ailleurs.

Peuvent inclure :

- les subventions et les octrois du gouvernement affectés aux activités courantes de la période de déclaration.

Exclure :

- les revenus en intérêts et les dividendes. Veillez déclarer ce montant à la question 10 de cette section.

9. **Total des revenus d'exploitation**

10. **Revenus de placements** (p. ex. les dividendes et les intérêts)

Il s'agit de la part des revenus d'une entreprise tirés des placements, y compris les dividendes et les intérêts sur les actions et les obligations.

Inclure les intérêts provenant :

- de sources étrangères;
- d'obligations et de débentures;
- de prêts hypothécaires;
- de certificats de placement garantis;
- de prêts;
- de valeurs mobilières et de dépôts en banque.

11. **Total des revenus**

C - Dépenses

Veillez **inclure** toutes les dépenses engagées au Canada ou à l'extérieur du Canada et comptabilisées par cette unité commerciale. **Exclure** les TPS/TVH, la TVP et la TVQ.

Rémunération de la main-d'œuvre

1. Salaires et traitements versés aux employés auxquels vous fournissez un T4 – État de la rémunération payée

Inclure les payes de vacances, les bonis et les commissions.

Veillez déclarer tous les salaires et traitements (y compris les allocations imposables et les commissions telles qu'elles figurent sur le T4 – État de la rémunération payée) avant les retenues pour cette période de déclaration.

Inclure :

- les congés annuels payés;
- les primes (y compris la participation aux bénéfices);
- les commissions;
- les allocations imposables (p. ex. le logement et les repas, les allocations de véhicules, les cadeaux comme des billets d'avion pour des vacances);
- les indemnités de départ.

Exclure :

- tous les paiements et dépenses liés aux travailleurs occasionnels et à ceux qui sont à forfait. Veillez déclarer ces montants à la question 4 de la présente section.

2. Part des avantages sociaux versée par l'employeur à tous les employés auxquels est fourni un T4 – État de la rémunération payée

Inclure les cotisations à, au(x) :

- régimes d'assurance-maladie;
- régimes d'assurance;
- régime d'assurance-emploi;
- régimes de pension;
- régime d'indemnisation pour accidents du travail;
- tout autre régime d'avantages sociaux tel que les services de garderie et les régimes de prestations supplémentaires de chômage;
- cotisations sociales aux régimes provinciaux et territoriaux de santé et d'éducation.

3. Total de la rémunération de la main-d'œuvre

4. Paiements faits à un bureau de placement ou à un service de location de personnel (p. ex. une rémunération versée aux travailleurs temporaires par l'intermédiaire d'une agence et des frais pour des services de recherche de personnel)

Veillez déclarer tous les coûts et les dépenses versées pour des travailleurs temporaires par l'intermédiaire d'une agence. **Inclure** aussi les frais pour des services de recherche de personnel.

5. Paiements effectués à des entrepreneurs indépendants et à des propriétaires exploitants (p. ex. collecte et livraison locale)

Dépenses pour matières, composants et fournitures

6. Dépenses de fournitures de bureau

Inclure :

- le papier et les fournitures pour photocopieurs, imprimantes et télécopieurs, les disquettes, les instruments pour écrire et les autres fournitures de bureau.

Inclure aussi les **frais non capitalisés** tels que pour les ordinateurs, les imprimantes, les photocopieurs, les logiciels et le mobilier de bureau, etc. Si ce sont des **frais capitalisés**, veuillez les déclarer à la question 25.

Exclure :

- les dépenses d'affranchissement et de messagerie (veuillez déclarer ce montant à la question 20 de la présente section);
- les dépenses relatives au téléphone, à Internet et aux autres services de télécommunications (veuillez déclarer ces montants à la question 12 de la présente section).

7. Frais d'exploitation, de réparation et d'entretien des fournitures

Inclure :

- les fournitures pour l'exploitation, la réparation et l'entretien de vos équipements, véhicules et bâtiments.

Exclure :

- le coût des services de réparations (veuillez déclarer ce montant à la question 15 de la présente section);
- les dépenses des propriétaires exploitants (veuillez déclarer ce montant à la question 5 de la présente section).

8. Dépenses pour toutes les autres matières, composants et fournitures

9. Total des achats de matières, de composants et de fournitures

10. Dépenses d'éclairage, de chauffage, d'eau et d'énergie

Inclure :

- le diesel, le bois de chauffage, le gaz naturel, le mazout et le propane;
- les eaux d'égout.

Exclure :

- les dépenses d'énergie comprises dans vos contrats de location et de crédit-bail;
- le carburant pour véhicules.

11. Frais liés à l'achat de carburant pour véhicules et avions (p. ex. essence, carburant diesel, propane, gaz naturel, carburant pour avion à réaction)

Cette question comprend les dépenses liées à l'achat de carburant pour véhicules par votre unité commerciale (p. ex. l'essence, le carburant diesel, le propane et le gaz naturel).

Exclure :

- le combustible acheté pour la production d'énergie et de chauffage (voir la question 10).

12. Frais de téléphone et autres services de télécommunications

Inclure :

- les frais de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire ou de téléavertisseur associés à la transmission de la voix, de données ou d'images;
- les frais d'accès à Internet;
- les services de transmission par câble et par satellite d'émissions télévisées, radiodiffusées et musicales;
- les services de télécommunications filaires;
- les services de télécommunications sans fil;
- les services de télécommunications par satellite;
- les services d'accès en direct;
- les services de diffusion d'information en direct.

Frais de gestion versés au siège social

13. Paiements de services fournis par votre siège social

Inclure :

- tous frais de gestion et de services versés au siège social.

Dépenses de services

Services acquis d'entreprises externes seulement (y compris d'un tiers)

Veillez **exclure** les services acquis ayant été déclarés à la question 13 ci-dessus.

14. Location et crédit-bail (inclure la location de locaux, d'équipement, de véhicules automobiles, etc.)

Inclure :

- les frais de location à bail, les frais de location de biens immobiliers, les charges de copropriété et les frais de location de matériel;
- les frais de location et de crédit-bail de véhicules automobiles;
- les dépenses d'ordinateurs et de périphériques;
- les frais d'éclairage et d'échafaudage de studios et d'autres machines et matériel;
- les frais de mazout et les autres dépenses liées aux services publics compris dans vos contrats de location et de crédit-bail.

15. Services de réparation et d'entretien (inclure les services de conciergerie, la réparation et l'entretien d'équipement et de véhicules automobiles, etc.)

Inclure les dépenses de réparation et d'entretien :

- des édifices et des structures;
- de véhicules (y compris les lubrifiants, les liquides et les huiles);
- de la machinerie et du matériel;
- du matériel de sécurité;
- liées aux matières, aux pièces et à la main-d'oeuvre externe.

Inclure aussi les services de conciergerie et d'entretien ainsi que d'enlèvement des ordures.

Frais de services professionnels et commerciaux

16. Frais de services juridiques, de comptabilité et de vérification

17. Tous les autres frais pour des services professionnels et commerciaux (p. ex. frais d'experts-conseils, d'éducation et de formation)

Autres dépenses pour achats de services

18. Impôts fonciers et taxes d'affaires, licences et permis

Cette question comprend le coût de divers permis et licences et certains impôts indirects (impôts perçus pour votre unité commerciale qui ne sont pas des revenus de sociétés, des taxes de ventes et d'accise, ou des impôts sur les primes).

Inclure :

- les impôts fonciers — sauf ceux compris dans vos dépenses de location et de crédit-bail;
- les taxes de transfert de biens immobiliers;
- les taxes d'affaires;
- les frais professionnels et autres frais (**ne** comprend **pas** les frais de services commerciaux);
- les droits d'immatriculation des véhicules automobiles;
- les frais de permis de vente d'alcool;
- les frais pour tout autre permis;
- les impôts sur le capital;
- l'impôt sur les lotissements;
- les frais pour permis de bâtir et les redevances d'exploitation;
- les autres licences ou permis commerciaux et immobiliers non précisés ci-dessus.

19. Transport de marchandises (aérien ou terrestre de ligne), entreposage et stockage de biens

Exclure :

- les frais liés à l'achat de carburant (veuillez déclarer ce montant à la question 11 de la présente section);
- les paiements effectués à des entrepreneurs indépendants et à des propriétaires exploitants (veuillez déclarer ce montant à la question 5 de la présente section).

20. Frais postaux et de messagerie

Inclure :

- les services locaux de messagerie et de livraison.

Exclure :

- les paiements effectués à des entrepreneurs indépendants et à des propriétaires exploitants (veuillez déclarer ce montant à la question 5 de la présente section).

21. Frais pour services financiers (p. ex. frais bancaires, commissions liées à l'utilisation de cartes de crédit et de débit)

Inclure :

- les frais de service explicites pour services financiers;
- les commissions et les frais liés à l'utilisation de cartes de crédit et de débit;
- les frais de recouvrement et les frais de transfert;
- les droits d'enregistrement et les frais d'agents de transfert;
- les frais de sécurité et de commission des valeurs mobilières;
- les autres frais pour services financiers.

Exclure :

- les frais d'intérêts. Veuillez déclarer ces montants à la question 29 de la présente section.

22. Primes d'assurance (p. ex. responsabilité, véhicules automobiles, bâtiments, équipement)

Inclure :

- la responsabilité civile professionnelle et autre assurance-responsabilité;
- l'assurance-automobile et l'assurance des biens;
- l'assurance-vie des dirigeants;
- le versement de cautions, l'assurance contre les pertes d'exploitation, l'assurance-incendie.

23. Frais de publicité et de marketing

Inclure :

- les services de planification, de création et d'affichage de la publicité;
- les services d'achat ou de vente, moyennant commission, d'espace ou de temps pour la publicité;
- les autres services publicitaires;
- les services d'organisation de foires commerciales et d'expositions.

24. Frais de déplacement, de repas et de représentation

Inclure :

- le transport de passagers, l'hébergement et les repas pendant les voyages;
- les autres indemnités de voyage, ainsi que les repas et achats de divertissement et d'hôtellerie effectués pour des clients.

Autres dépenses d'exploitation

25. Amortissement d'actifs corporels et incorporels

Inclure :

- le coût direct d'amortissement des actifs corporels et d'améliorations locatives;
- l'amortissement des actifs incorporels (p. ex. l'amortissement de fonds commerciaux, des frais reportés, des frais de constitution et des frais de recherche-développement).

26. Créances irrécouvrables, dons et rajustements des stocks

Inclure :

- les dons de bienfaisance;
- les contributions politiques.

Créances irrécouvrables

Une créance irrécouvrable est la partie des créances considérée comme non recouvrable qui provient généralement de comptes à recevoir ou de prêts. Le recouvrement des mauvaises créances doit être déduit des dépenses pour créances irrécouvrables.

Inclure :

- les provisions pour créances irrécouvrables.

27. Toutes les autres dépenses d'exploitation

Exclure les frais d'intérêts. Veuillez déclarer ce montant à la question 29. Veuillez préciser les éléments principaux.

28. Total des dépenses d'exploitation

29. Autres dépenses (p. ex. les frais d'intérêts sur les contrats de location-acquisition et tous les autres frais d'intérêts tels que les intérêts sur les emprunts et la partie intérêts des paiements hypothécaires)

30. Total des dépenses

D - Emploi

Veuillez déclarer le nombre moyen d'employés durant la période de déclaration.

Inclure les employés à plein temps, à temps partiel, les employés temporaires et les employés en congé payé.

1. Nombre d'employés

Exclure les entrepreneurs indépendants et les

propriétaires exploitants.

2. Nombre d'entrepreneurs indépendants et de propriétaires exploitants

Exclure les bureaux de placement ou les services de location de personnel.

E - Renseignements sur la flotte et l'équipement

Nombre de véhicules utilisés durant la période de référence

Inclure les véhicules possédés ou loués par votre unité commerciale ou des propriétaires exploitants engagés.

1. Bicyclettes
2. Automobiles (compacts, berlines et familiales)
3. Grands fourgons ou fourgonnettes à portes coulissantes
4. Tracteurs routiers
5. Remorques
6. Camions de cinq tonnes
7. Équipements d'entrepôt (p. ex. chariots élévateurs)
8. Autres (p. ex. avions, semi-remorques surbaissées) (veuillez préciser)
9. Nombre total de véhicules et d'équipement

F - Répartition des revenus de livraison selon la destination des expéditions

Veuillez indiquer la répartition en pourcentage des revenus apparaissant à la ligne **Total des services de livraison** (déclarés à la question 4 de la section B) résultant des livraisons destinées au :

1. Canada
2. États-Unis
3. Tous les autres pays (veuillez préciser les principaux pays)

G - Répartition des revenus de livraison selon la destination des expéditions

Veuillez indiquer la répartition en pourcentage des revenus apparaissant à la ligne **Total des services de livraison** (déclarés à la question 4 de la section B) résultant des livraisons en provenance de :

Lieu de la collecte au Canada

1. Terre-Neuve-et-Labrador
2. Île-du-Prince-Édouard
3. Nouvelle-Écosse
4. Nouveau-Brunswick
5. Québec
6. Ontario
7. Manitoba
8. Saskatchewan

9. Alberta

10. Colombie-Britannique
11. Yukon
12. Territoires du Nord-Ouest
13. Nunavut

Lieu de la collecte à l'extérieur du Canada

14. États-Unis
15. Tous les autres pays

Merci!

**À TITRE
D'INFORMATION
SEULEMENT**